

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROBERVAL  
DU MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

Date de la convocation : 25 MAI 2021

Date de l'affichage :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11      PRÉSENTS : 9      VOTANTS : 11

L'an deux mille vingt et un, le premier juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, salle Jean-François de La Rocque 27 Route de l'Église 60 410 Roberval, sous la Présidence de Monsieur Michel VERPLAETSE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VERPLAETSE, Maire,

Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoints au Maire,

Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Virginie RENAULT, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ :

Aurore BOUCHENEZ et Michel PIETRAS donne pouvoir à Michel VERPLAETSE

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Sylvie LECLAIR est désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'une délibération s'est rajoutée à l'ordre du jour : Désignation de deux représentants appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

- 1) Attribution des Subventions 2021
- 2) Règlement du cimetière
- 3) Révision des tarifs cimetière
- 4) Achat de logiciel comptabilité
- 5) Arbres à abattre « LA PEUPLERAIE »
- 6) Délibération pour la désignation de deux délégués C.L.E.C.T.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021**

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 n'appelant plus d'autres observations est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 12-2021 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021**

Le Conseil Municipal doit délibérer pour valider les subventions allouées aux associations. Les subventions inscrites au compte **6574** retenues pour l'année 2021 s'élèvent à **2 300€**.

Ces 2 300 € sont répartis de la façon suivante :

Trait d'Union Robervallois = 1700 €

ADMR = 450 €

FNACA = 150 €

**TOTAL = 2 300€**

Suite aux demandes, Monsieur le Maire met au vote et à la majorité le Conseil Municipal **APPROUVE** ces attributions de subventions pour l'année 2021.

Il y a 2 abstentions :

- 1 abstention de Monsieur Michel VERPLAETSE pour l'ADMR,  
1 abstention de Monsieur Michel SINEAU pour le Trait d'Union Robervallois.

### DÉLIBÉRATION N° 13-2021 – REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le maire informe de l'importance de mettre en place un règlement du cimetière.

En vue d'assurer le bon ordre, la décence, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique dans le cimetière communal,

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer pour approbation de ce nouveau règlement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-7 et suivants,

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** l'approbation de ce règlement.

### DÉLIBÉRATION N° 14-2021 - RÉVISION DES TARIFS DE CONCESSIONS DE CIMETIERE

Monsieur VERPLAETSE propose aux membres du Conseil Municipal de conserver les tarifs vus de la délibération du 03-2017 et d'ajouter les tarifs de Cavurnes comme suit :

Divisées en 3 catégories :

- concessions de quinze ans,
- concessions de trente ans.
- concessions de cinquante ans.

Les tarifs seraient appliqués à partir du 01 juin 2021, de la façon suivante :

1) **Terrain :**

- concession d'un terrain pour trente ans : 150,00 €
- concession d'un terrain pour cinquante ans : 300,00 €

2) **Cavurnes ou demi tombes**

- concession d'une case pour trente ans : 75,00 €
- concession d'une case pour cinquante ans : 150,00 €

3) **Columbarium :**

- concession d'une case pour quinze ans : 150,00 €
- concession d'une case pour trente ans : 300,00 €
- concession d'une case pour cinquante ans : 500,00 €
- 

Dispersion des cendres au puits du souvenir : Gratuite

Ces tarifs seraient applicables qu'il s'agisse d'un premier achat de concession ou du renouvellement d'une concession. Les concessions seraient renouvelables par application des tarifs en vigueur au moment du renouvellement. Les concessions seraient accordées aux personnes domiciliées ou étant propriétaires sur Roberval, ainsi qu'à leurs ascendants ou descendants.

Le concessionnaire s'acquitterait du prix par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Le Maire met au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**UNANIMITÉ** cette révision des tarifs.

### DÉLIBÉRATION N° 15-2021 – ACHAT DE LOGICIEL COMPTABILITES

Monsieur VERPLAETSE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition d'un logiciel, suite à la mise en conformité du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Cette offre a été spécifiquement conçue sur la base de votre contrat actuel avec JVS**

Logiciel horizon CLOUD + frais d'activation s'élève à **3 076.62 €**

Abonnement plateforme HORIZON est de **339.60 €**

Outils collaboratifs est de **64.80 €**

Maintenance logiciels / an est de **887.64 €**

Total : **3 640.55 H.T.** + Tva 20% = **727.49** soit un total de 4 368.04 T.T.C

Dit que le crédit est inscrit au budget 2021 de la commune, chapitre 21, article **2183**.

**ADOpte** à l'unanimité par les membres présents.

Autorise Mr le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### **DÉLIBÉRATION N° 16-2021 – APPROBATION ABBATTAGE D'ARBRES**

*Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil le besoin est l'urgence d'entretenir la propriété dit « La peupleraie ». Monsieur le maire a demandé l'avis à un expert forestier agréé par le conseil National des Experts Foncier, Agricole et Forestier pour le nettoyage de cette parcelle E 601 pour une superficie de 27 942 m<sup>2</sup>.*

*Monsieur le maire précise qu'il sera replanté la même essence « le peupliers »*

*Après en avoir délibéré le conseil Municipal Autorise Mr le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.*

Il y a 1 abstention :

1 abstention de Madame Sylvie LECLAIR

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-2021 – POUR LA DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DE C.L.E.C.T.**

Monsieur le maire Informe qu'il est nécessaire de désignée deux personnes appelées à siéger au sein de la Commission Locale de Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, article 1609 nonies C IV,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°39/21 en date du 18 mai 2021 créant une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) et fixant la composition de celle-ci à deux représentants par commune soit un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal de procéder à cette désignation,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à ROBERVAL,

**DECIDE :**

**Article Unique :** de désigner les représentants suivants appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), créée par la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte :

- Représentant titulaire : Mme Sylvie DARAS
- Représentant suppléant : M Hervé RENAULT

#### **QUESTIONS DIVERSES**

*Organisation pour les prochaines élections*

*Madame LECLAIR fait part au conseil qu'il serait intéressant d'installer de petit mobiliers Urbains qu'on appelle aussi (mobilier de stationnement vélo) qui permet simplement d'attacher son vélo à l'aide d'un antivol. Monsieur le Maire propose d'en reparler ultérieurement.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susdits.

Fait à ROBERVAL  
Le 20/04/2021  
Le Maire  
Michel VERPLAETSE

Madame Aurore BOUCHENEZ	
Monsieur Ludovic CASTAGNONI	
Madame Sylvie DARAS	
Monsieur Didier HIMPE	
Madame Sylvie LECLAIR	
Monsieur Michel PIETRAS	
Monsieur Hervé RENAULT	
Madame Virginie RENAULT	
Monsieur Michel SINEAU	
Monsieur Christian VAN WETTEREN	
Monsieur Michel VERPLAETSE	